

## PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Mercredi 13 novembre 2019*

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi treize novembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à PERONNE, en séance publique.

Etaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET – **Aizecourt le Haut** : M. Jean-Marie DELEAU - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS – **Bernes** : M. Jean TRUJILLO - **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Denis BELLEMENT - **Bussu** : M. Didier FALEMPIN - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON - **Doingt Flamicourt** : M. Michel LAMUR - **Driencourt** : Mme Catherine VAN CANNEYT - **Epehy** : M. Paul CARON, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Christophe DECOMBLE - **Estrées Mons** : Mme Corinne GRU – **Eterpigny** : M. Thérèse CAPART – **Etricourt Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flers** : M. Pierrick CAPELLE - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS - **Gueudecourt** : M. Damien GUISE - **Guillemont** : M. Didier SAMAIN - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS-HERBÉCOURT : M. Jacques VANOYE - **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER – **Heudicourt** : M. Serge DENGLEHEM - **Le Ronsoy** : M. Jean-François DUCATTEAU - **Lesboeuifs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Véronique VUE – **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Bernard HAPPE – **Maurepas Leforest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN - **Moislains** : M. Jean-Pierre CARPENTIER - **Nurlu** : M. Pascal DOUAY - **Péronne** : M. Houssni BAHRI, Mme Annie BAUCHART, M. Thierry CAZY, Mme Thérèse DHEYGERS, Mme Christiane DOSSU, Mme Anne Marie HARLE, M. Olivier HENNEBOIS, Mme Valérie KUMM, M. Arnold LAIDAIN, M. Gauthier MAES, M. Jean-Claude SELLIER, M. Philippe VARLET, M. Jean-Claude VAUCELLE - **Poeuilly** : M. Thierry BRIAND – **Roisel** : M. Philippe VASSANT, M. Claude VASSEUR, M. Michel THOMAS – **Sailly Saillisel** : Mme Bernadette LECLERE - **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Templeux la Fosse** : M. Benoit MASCRE - **Templeux le Guéard** : M. Michel SAUVE - **Tincourt Boucly** : M. Jean-Marc PAUX - **Villers-Carbonnel** : M. Jacques CARDON – **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ – **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT.

Etaient excusés : **Brie** : M. Claude JEAN - **Devise** : Mme Florence BRUNEL – **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER - **Moislains** : M. Guy BARON - **Péronne** : Mme Carmen CIVIERO - **Rancourt** : Mme Céline GUERVILLE - **Tincourt Boucly** : M. Vincent MORGANT.

Etaient absents : **Allaines** : M. Etienne DEFFONTAINES - **Bouchavesnes Bergen** : M. Régis GOURDIN – **Buies Courcelles** : M. HE David - **Combles** : M. Claude COULON - **Doingt-Flamicourt** : Mme Stéphanie DUCROT, M. Frédéric HEMMERLING - **Epehy** : Mme Marie-Odile LEROY - **Feuillères** : M. Dominique DELEFORTRIE - **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Hervilly Montigny** : M. Richard JACQUET-**Longavesnes** : M. Xavier WAUTERS - **Péronne** : Mme Katia BLONDEL, M. Jérôme DEPTA, Mme Catherine HENRY, Mme Dany TRICOT – **Roisel** : Mme Meggie MICHEL .

Assistaient en outre : Mme Pascaline PILOT chargée de l'administration générale et de la communication M. Julien DEMONCHY, Directeur Technique et Environnement, et M. Stéphane GENETÉ, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de la Haute Somme.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BLONDELLE.

Monsieur Éric FRANÇOIS, Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme, ouvre la séance.

Il remercie Monsieur Philippe VARLET et Madame Séverine MORDACQ en tant que conseillers départementaux de leur présence.

Il tient à excuser l'absence de M. le Sous-Préfet, M. Bernard MUSSET.

## 1. Actualité du Canal Seine-Nord Europe

Présentation effectuée par M. Pierre-Yves BIET, Directeur Partenariats Territoires et M. David PELTIER, Directeur de Territoire Santerre Haute Somme, de la société du Canal Seine-Nord Europe

*La présentation a été diffusée par mail à l'ensemble des délégués, le 14 novembre. Elle est consultable au siège de la CCHS.*

*Les échanges sont retranscrits au fur et à mesure de la présentation.*

M. DUBRUQUE souhaite savoir comment la TVA va être prise en compte dans le financement du projet. Les membres de la société du Canal Seine Nord Europe indiquent qu'elle est habilitée à récupérer la TVA suite à la validation de l'Etat.

M. DELEAU s'interroge sur le remboursement de l'emprunt par les collectivités, quelles seront les recettes.

Les contributions budgétaires devraient être en service vers 2026/2028. Le dispositif est à créer, il fait partie des négociations en cours. Il devra être incitatif au report modal des flux.

Mme CAPART s'interroge sur les possibilités de rétablissements ferroviaires sur le secteur de Péronne. Pour l'instant, seule la ligne Amiens/Laon est prévue.

M. VARLET rappelle qu'il était prévu avec VNF (lorsqu'il gérait le dossier du Canal) un ouvrage de type voûte sous le canal au niveau de Saint-Christ-Briost afin de préserver le tronçon ferré Chaulnes – Péronne. Il est essentiel d'entretenir cette voie dans le cas de son éventuelle remise en service.

M. DELEAU demande si les mesures compensatoires vont être conservées, notamment pour le monde agricole.

La société du canal reprend l'ensemble des engagements conclus avec VNF, notamment les 12 protocoles agricoles.

M. FOSSÉ souhaite savoir si en cas de sécheresse, des prélèvements d'eau seront réalisés dans les nappes phréatiques locales afin d'assurer le fonctionnement du CSNE.

Pour assurer l'exploitation du canal, aucun prélèvement de nappe sera réalisé. L'Oise constitue le principal point de captage. De plus, pour compenser les pertes dues aux infiltrations, le niveau de performance d'étanchéité est bien supérieur aux constructions actuelles. Enfin lors des périodes d'étiage de l'Oise, la retenue de la Louette au niveau d'Allaines/Bouchavesnes Bergen permettra de combler les pertes liées aux périodes de stress hydrique.

M. COULON rappelle l'importance de développer une maison du Canal, notamment pour le tourisme.

M. DECOMBLE s'interroge sur le maintien dans le projet du bassin réservoir du Tarteron à Étrécourt-Manancourt.

Il est toujours dans la DUP, il constitue une éventualité mais elle n'est pas étudiée pour l'instant.

M. DELEAU demande, sur une année, combien de temps l'Oise permet d'alimenter le CSNE.

Réponse : 92% du temps (soit 335 jours).

Les membres de la SCSNE précisent que les échéances données lors de cette présentation ne prennent pas en compte la réalisation du pont canal de Cléry sur Somme.

M. LAMUR questionne sur l'existence d'un groupe de travail lié à l'hébergement des ouvriers du chantier. Ce travail a déjà été effectué par la DREAL, il se poursuit au niveau régional. Un comité territorial doit également travailler sur l'aspect « Accueil et organisation du chantier ».

M. FRANÇOIS ajoute que lors des travaux de l'A29 et de la ligne TGV, des privés avaient également saisi l'opportunité de créer des logements pouvant accueillir les ouvriers.

M. LAIDAIN souhaite connaître l'emplacement des bases de vie. Les emplacements n'ont pas été définis. Aujourd'hui, le modèle où les entreprises mettaient en place une base vie se perd, c'est pourquoi il est important d'anticiper l'afflux de personnes liés à la construction d'un tel projet.

Mme KUMM demande si un travail est effectué avec la Région des Hauts de France pour la formation, car le projet amène des opportunités d'emplois, notamment pour la population locale qui n'est pas nécessairement formée aux métiers de la construction de grands ouvrages. Le travail est en cours afin d'analyser le volume d'emploi mobilisé.

M. SAMAIN indique que, dans les propositions de tourisme liées au chantier, une maison du Canal est plus rentable qu'un bus. Il cite l'exemple de la maison située à proximité du viaduc de Millau qui peut toujours être visitée 20 ans après sa construction.

M. VARLET tient à rappeler qu'il est important d'anticiper également l'augmentation du volume des déchets produits par l'arrivée d'habitants supplémentaires durant la construction.

M. FOSSÉ demande s'il est prévu des corridors pour la faune. Contrairement à la construction d'une autoroute ou d'une ligne ferroviaire, un canal ne constitue pas un obstacle, car il est franchissable. Néanmoins des cheminements doux sont prévus.

Mme FAGOT souhaiterait qu'une communication soit effectuée pour rassurer les habitants, concernant les déblais du chantier. Certaines rumeurs parlent de véritables murs, qui couperaient le paysage. L'essentiel des déblais va être réutilisé : pour l'ouvrage, le franchissement ou le comblement, mais les habitants peuvent être rassurés, il n'y aura pas de murs.

Mme MORDACQ demande si des visites du chantier seront organisées. C'est un souhait, la mise en tourisme est à prévoir, c'est en cours d'étude.

M. FRANÇOIS remercie Messieurs BIET et PELTIER pour leur présentation, ainsi que l'assemblée pour les différents échanges intéressants. Il rappelle que les élus de la Haute Somme n'ont jamais abandonné le projet du Canal Seine Nord. La prise en compte du Canal a été anticipée dans le SCOT, et aujourd'hui décliné dans le PLUi. Des travaux ont été menés dans le cadre du CTD (contrat territorial de développement). Le projet de golf, au niveau de Cléry sur Somme/Feuillaucourt n'est pas abandonné, tout comme celui d'une Maison du Canal qui pourrait s'appeler Maison de la Haute Somme au vue des nombreuses richesses de notre territoire. La reconversion du site FLODOR tient également compte du CSNE, tout comme le projet d'écopôle au CET à Nurlu. Contrairement aux idées reçues, beaucoup de projets en Haute Somme gravitent autour du Canal.

Suite à la présentation, M. FRANÇOIS présente M. Julien DEMONCHY, directeur technique et environnement à la CCHS, qui a pris ses fonctions le 4 novembre.

Puis M. FRANÇOIS demande l'autorisation pour ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- **Administration Générale** – Installation de délégués
- **Finances** – Fonds de concours ville de Péronne

○ **Finances** – Budget principal - DM

➔ **Administration Générale** – Installation de délégués

Suite à la démission au poste de délégué communautaire de M. BLONDE Benoît pour la commune de Buire Courcelles, la commune a délibéré pour le remplacer.

Conformément à la délibération du 15 octobre 2019, reçu à la Communauté de Communes le 31 octobre, M. HÉ David est nommé délégué titulaire et M. BELMANT Robert est nommé délégué suppléant.

***Délibération n°2019-96 Administration Générale – Installation de délégués***

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-8,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Buire Courcelles en date du 15 octobre 2019, reçue en CCHS le 31 octobre 2019, par laquelle Monsieur HE David est nommé délégué titulaire et Monsieur BELMANT Robert délégué suppléant, suite à la démission de Monsieur Benoit BLONDE,

CONSIDERANT la nécessité d'installer ce délégué dans sa fonction,

CONSIDERANT l'appel effectué des délégués,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, déclare :

Monsieur David HÉ en qualité de délégué titulaire et Monsieur Robert BELMANT en qualité de délégué suppléant de la commune de BUIRE COURCELLES.

➔ **Finances** – Fonds de concours ville de Péronne

La Communauté de Communes a reçu un courrier de la ville de Péronne, sollicitant une participation à hauteur de 10 000€ pour l'installation du nouveau skate parc.

Suite à la construction du centre aquatique, il avait été conclu que la CCHS remettrait en état le skate parc, sans préciser de montant.

Pour rappel : le site de l'ancien skate parc a permis de mettre en place la base vie du chantier, faute de quoi elle aurait dû être installée sur le parking face au SIVOS.

***Délibération n°2019-97 Finances Finances – Budget principal - Versement d'un fonds de concours à la ville de Péronne***

CONSIDERANT que suite à la construction du Centre Aquatique O2 Somme, la ville de Péronne a accepté de déplacer le skate parc afin de permettre l'installation de la base vie du chantier à proximité immédiate du site des travaux,

VU la réalisation par la ville de Péronne d'un nouvel équipement pour un montant de 83 050€ HT sans aucun financement extérieur,

VU la sollicitation de la ville de Péronne pour une participation de la Communauté de communes à hauteur de 10 000€,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 7 novembre 2019,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,

Et après en avoir délibéré, à la majorité, par 59 voix POUR, 1 AVIS CONTRAIRE et 1 ABSENTION

Le Conseil Communautaire,

- **ACCEPTE** le versement d'une subvention d'équipement à hauteur de 10 000€,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de fonds de concours avec la ville de Péronne,
- **DIT** que la somme sera inscrite en dépenses du budget principal de la communauté de communes à l'article 2041412 à la Décision Modificative n°5.

➔ **Finances – Budget principal – Décision Modificative n°5**

Considérant que des ajustements budgétaires rendent nécessaires, tant en dépenses qu'en recettes, l'adoption d'une décision modificative n°5, pour l'exercice 2019, liée à :

1. Subvention d'équipement

Versement d'un fonds de concours à la Ville de Péronne pour les travaux du Skate Parc

ADM	2041412	10 000€
-----	---------	---------

Ce fonds de concours sera amorti sur 15 ans.

2. Erreur d'imputation lors du transfert au budget annexe Friche Flodor (Délibération 2019-71 DM4)

Les 560 000€ de prévision d'achat de terrain (compte 2111) ont été déduits du compte 2033 Frais d'insertion

Correction:

EDE	2033	+560 000€
EDE	2111	- 560 000 €

***Délibération n°2019-98 Finances – Budget Principal – Décision modificative n°5***

VU l'instruction budgétaire M14,

VU la délibération n°2019-51 du Conseil Communautaire en date du 11 avril 2019 approuvant le Budget Primitif 2019 afférant au budget principal,

VU la délibération n°2019-55 du Conseil Communautaire en date du 11 avril 2019 approuvant la DM n°1 du budget principal,

VU la délibération n°2019-60 du Conseil Communautaire en date du 23 mai 2019 approuvant la DM n°2 du budget principal,

VU la délibération n°2019-71 du Conseil Communautaire en date du 20 juin 2019 approuvant la DM n°3 du budget principal,

VU la délibération n°2019-86 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2019 approuvant la DM n°4 du budget principal,

Considérant que des ajustements budgétaires rendent nécessaires, tant en dépenses qu'en recettes, l'adoption d'une décision modificative n°5, pour l'exercice 2019, liée à :

1. Subvention d'équipement

Versement d'un fonds de concours à la Ville de Péronne pour les travaux du Skate Parc

ADM	2041412	10 000€
-----	---------	---------

Ce fonds de concours sera amorti sur 15 ans.

2. Erreur d'imputation lors du transfert au budget annexe Friche Flodor (Délibération 2019-71 DM4)

Les 560 000€ de prévision d'achat de terrain (compte 2111) ont été déduits du compte 2033 Frais d'insertion

Correction:

EDE	2033	+560 000€
EDE	2111	- 560 000 €

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 7 novembre 2019

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire,

**APPROUVE** la décision modificative n°5, ci-annexée, afférente au budget principal, laquelle s'équilibre à la somme de 10 000 €, dont :

- 0 € en section de fonctionnement
- 10 000 € en section d'investissement.

2. **Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019**

**Document envoyé par voie dématérialisée aux détenteurs de boîtes mails**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

### 3. Canal Seine Nord Europe – Appel à projet avec le Conseil Régional pour les plateformes

*Ce point est reporté en décembre suite à la demande du Conseil Régional (délibération type en cours de rédaction)*

La CCHS est sollicitée par la Région pour répondre à un appel à projet de la Commission Européenne concernant les plateformes du Canal.

Afin d'être retenu dans cet appel à projet, la Région propose de déposer un dossier commun entre les EPCI concernés par des plateformes, la Région et la société du Canal.

L'appel à projet permettrait d'obtenir des financements atteignant 50% du montant des études sur les ports intérieurs figurant le long du canal.

L'assemblée communautaire devra autoriser le Président à répondre à la proposition de groupement du Conseil Régional.

Le dossier complet doit être transmis pour janvier 2020.

**Avis favorable du Bureau en date du 7 novembre**

### 4. Questions Diverses

→ M. FRANÇOIS présente une motion de « l'Assemblée des Communauté de France »

« **Intercommunalité : le temps de la stabilité est venu** »

Alors que le Parlement examine actuellement le projet de loi Engagement et proximité et qu'est annoncé pour 2020 un texte de loi « 3D » consacré à la décentralisation, la déconcentration et la différenciation, **les intercommunalités de France en appellent au gouvernement et aux parlementaires pour veiller à la stabilité de notre organisation territoriale.**

A l'issue d'une décennie de réformes engagées après la suite du rapport du comité Balladur, les intercommunalités soulignent les efforts considérables accomplis par les élus et leurs équipes pour réformer la carte intercommunale, adapter les compétences aux fusions ou aux changements de catégories juridiques (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautaires urbaines, métropoles, établissements publics territoriaux du Grand Paris) et faire face à de nouvelles responsabilités (cf compétence GEMAPI).

Ces recompositions institutionnelles ont été opérées, de surcroît, dans un contexte budgétaire plus que contraint, marqué par des baisses sans précédent des dotations de l'Etat aux communes et intercommunalités.

Dans ces circonstances, les intercommunalités de France ont rappelé durant leur 30<sup>ème</sup> convention nationale, organisée à Nice du 29 au 31 octobre, leur demande unanime de stabilité. Elles ont également rappelé l'engagement du Président de la République en ce sens lors de la première Conférence nationales des Territoires, réunie en juillet 2017 au Sénat.

En revanche, les intercommunalités de France demandent aux parlementaires de ne pas remettre en cause les compétences confiées aux intercommunalités, à l'issue de nombreux débats nationaux et locaux depuis dix ans. Elles souhaitent que soient rigoureusement préservés les équilibres institutionnels et les principes juridiques issus de vingt années de réformes législatives, depuis la loi « Chevènement » du 12 juillet 1999.

Les intercommunalités de France demande également de veiller à la stabilité des périmètres intercommunaux en vue des prochains mandats ; mandats qui seront marqués par la relance active des projets de territoire et une réforme majeure de la fiscalité locale.

Elles souhaitent en conséquence que les éventuels ajustements de périmètres, ou nouvelles fusions, relèvent de la seule initiative locale et reposent sur l'accord des parties prenantes intéressées.

Les intercommunalités de France attirent l'attention des parlementaires et du gouvernement sur les incidences très lourdes des évolutions de périmètres sur la composition des assemblées intercommunales

et de leur exécutif, sur les équipes administratives, sur les documents de planification et les taux de fiscalité, les modes d'organisation des services publics...

A quelques mois des élections municipales et intercommunales, les intercommunalités de France souhaitent que les futurs candidats, comme les électeurs, puissent disposer d'une information de qualité sur l'intercommunalité dans laquelle s'inscrit leur commune, et sur ses compétences. Elles souhaitent que le projet de loi et le débat parlementaire favorisent l'intelligibilité de l'intercommunalité et de notre organisation territoriale auprès de nos concitoyens »

**Motion votée à l'unanimité.**

→ M. TRUJILLO demande l'avancement du dossier pour la collecte d'amiante en déchèterie.  
La demande d'agrément a été déposée, le dossier est en cours d'instruction.

→ M. PAUX s'interroge sur la date de remise en service des badges en déchèterie.  
Nous sommes confrontés à un problème de connexion, les différents services de maintenance se rejetant la faute, le dossier est « au point mort ».  
M. DEMONCHY reprendra le suivi de ce dysfonctionnement.

→ M. DECAUX souhaite savoir pourquoi les ripeurs ne collectent pas les cartons pliés à côté des sacs.

M. GUISE indique par ailleurs qu'il n'a pas eu de retour suite au signalement de non-respect des consignes de tri de certains usagers.

M. FRANÇOIS rappelle que le SMITOM demande à ce que les cartons de dimension supérieure à 50 cm soient déposés en déchèterie. De plus, il rappelle qu'il est important de signaler par écrit tout problème rencontré lors de la collecte. Enfin avec l'arrivée de M. DEMONCHY, Mme ANTONI, responsable environnement, aura plus de temps pour régler ce type de désagrément.

Il est également rappelé que ni les agents de collecte ni leurs responsables ne sont assermentés pour affliger une amende aux habitants qui ne respectent pas le tri sélectif. Le dispositif fiscal concernant le ramassage des ordures ménagères ne permet pas d'être coercitif avec les habitants ne triant pas leurs déchets.

→ M. COQUETTE demande si l'essai de collecte tous les 15 jours des ordures ménagères va être renouvelé en 2020.

M. FRANÇOIS précise que la commission a décidé de ne pas reconduire cet essai.

Ce mode de collecte pourrait être étendu à l'ensemble du territoire, dans les limites de la loi, ce qui nécessite une refonte des tournées de collecte et la mise en place d'un zonage fiscal. Les échéances électorales ne permettent pas de commencer ce travail aujourd'hui.

→ M. PAYEN souhaite revenir sur la présentation du CSNE. Il mentionne qu'il est important que la CCHS se positionne rapidement sur le projet de Maison du Canal, car il y en aura sûrement dans chaque territoire concerné par le tracé.

De plus, il suggère de travailler en partenariat avec Somme Numérique, pour les travaux de câblage de la fibre optique.

M. VARLET indique que leur enfouissement est prévu.

Prochain Conseil : le 19 décembre Vœux de la CCHS : 7 janvier à 19h à Mac Orlan à Péronne
--

L'ordre du jour étant terminé,  
la séance est levée à 20h30.

18 novembre 2019  
Éric FRANÇOIS